



CHALLENGE

DENISE

DESCAVES

2009 / 2010

Service Départemental
UNSS Aube
Inspection Académique
30, rue Mitantier. B.P 371
10025 TROYES Cedex
Tel: 03.25.76.22.32
06.28.03.81.77
Fax: 03.25.76.01.03 ou 05
e-mail : dsd010@unss.org
Internet: <http://www.ac-reims.fr/ia10/unss10/>
Siret: 775 675 655 01661

Troyes, le 6 décembre 2009

REGLEMENT TECHNIQUE

La compétition se déroulera le mercredi 16 décembre 2009 de 9h30 à 17h00.
Veuillez trouver ci-dessous les différents points de règlement concernant chaque activité.
La compétition s'appuie sur les règlements UNSS en vigueur (cf programme 2008 / 2012).

↳ Très Important : la licence UNSS

I - RAPPEL

Le décret n° 86.495 du 14 mars 1986 stipule à l'article 2 :

« ... L'association se compose... des élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l'Union Nationale du Sport Scolaire. »

II – LE CONTROLE D'ACCES AUX RENCONTRES UNSS

Face à certaines difficultés constatées, il nous semble indispensable de rappeler les points suivants du règlement intérieur de l'U.N.S.S. qui s'imposent à tous.

1. **Article III. 3 – 28**

« Toutes les manifestations, rencontres, compétitions sportives, qu'elles soient organisées ou contrôlées par l'UNSS sont soumises à des règlements sportifs élaborés par la Direction Nationale de l'UNSS et ses organes déconcentrés... »

« Ces règlements ont un caractère obligatoire.
.... »

2. **Article III.3 – 29**

« ... La participation d'élèves non licenciés à des compétitions organisées par l'UNSS est interdite.... »

3. **Article III.3 – 30**

« Les organisateurs de toutes manifestations, rencontres, compétitions sportives UNSS, quel qu'en soit le niveau, devront exiger avant le début de l'épreuve la présentation de la licence dûment validée... »

« Toute licence non conforme entraînera le paiement d'une amende (décision de l'AG du 20/05/2003 : 8€)... et il sera exigé une justification d'identité ... »

4. Article III.3 – 31

En cas de non présentation de licence, la participation à la compétition est soumise aux conditions suivantes :

« ... présentation de la copie écran du Minitel, certifiée conforme par le Chef d'établissement/Président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication ... un justificatif d'identité.

Ou

Présentation d'une déclaration sur l'honneur ... un justificatif d'identité ... paiement d'une amende ... »
(décision de l'AG du 20/05/2003 : 8€)

↳ Règles sportives:

BASKETBALL FILLES

L'équipe comporte 5 joueuses et 5 remplaçantes.

Chaque équipe doit fournir au moins deux jeunes officiels certifiés.

La durée des rencontres est fixée à **2 X 8'**.

- Toutes les équipes se rencontrent dans une même poule

- Temps non décompté.

- Pas de match nul ; en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on continue avec arrêt dès le premier point marqué.

- Fautes individuelles = 3

- Les équipes devront obligatoirement avoir un jeu de maillots numérotés.

Afin de fluidifier les actions et de valoriser la richesse du jeu, les équipes ne peuvent défendre en défense de zone.

HANDBALL GARÇONS

L'équipe comporte 7 joueurs et 3 remplaçants.

Chaque équipe doit fournir au moins deux jeunes officiels certifiés.

La durée des rencontres est fixée à **2 X 8'**.

- Toutes les équipes se rencontrent dans une même poule

- Les équipes devront obligatoirement avoir un jeu de maillots numérotés.

↳ Règles communes :

- Une équipe se présentant en dessous du nombre minimum de joueur pourra participer mais perd tous ses matches et sera classée dernière de l'activité.
- Une équipe se présentant avec une seule équipe (filles ou garçons) pourra jouer mais sera classé dernière de sa poule le matin.
- Le jeune Officiel pourra être joueur.

↳ Classement et égalité :

Le classement des équipes dans les poules est établi en comptabilisant les points de la manière suivante :

- Handballl
 - match gagné : 3 points
 - match nul : 2 points
 - match perdu : 1 point
 - match perdu par forfait ou disqualification (W.O.) : 0 point

- Basket Ball:
 - match gagné : 2 points
 - match perdu : 1 point
 - match perdu par forfait ou disqualification (W.O.) : 0 point

↳ Cas d'égalité à la fin du championnat:

1/ Si plusieurs équipes sont à égalité, prendre les résultats des matchs les ayant opposé entre elles. Faire la différence entre le nombre de buts, de points ou de sets marqués et concédés.

2/ Si l'égalité persiste : appliqué le point 1 à l'ensemble de la poule.

3/ Si l'égalité persiste, la victoire sera attribuée à l'équipe qui aura reçu le moins de points de pénalité (voir le tableau ci-dessous) sur l'ensemble des matchs de poules.

4/ Au cas où l'égalité persistera encore, la victoire sera attribuée à l'équipe qui a la moyenne d'âge la plus jeune (à partir de la liste des joueurs ayant participé aux rencontres).

	Basket-Ball	Handball
Carton jaune		1 point
Faute technique	3 points	
Exclusion 2'		2 points
Carton rouge		
Faute disqualifiante	5 points	
Exclusion du set		
Carton rouge pour 3 X 2'		7 points
Carton rouge direct		10 points
Exclusion du match		

↳ Jeunes officiels:

⇒ **Chaque équipe devra fournir des jeunes officiels certifiés (au moins deux).**

- Les rencontres seront arbitrées par des élèves.
- Les jeunes officiels géreront également la table de marque.
- Pour chaque rencontre, un enseignant d'une autre équipe sera le référent du match et pourra intervenir à tout moment.

Aucune remarque sur l'arbitrage, venant des joueurs ou des responsables d'équipes seront tolérés. Si cela se produit, l'équipe sera disqualifiée.

Les dossiers d'organisation (fiche d'équipe, feuilles de tournoi) seront transmis en début de journée.

Sincères salutations sportives,

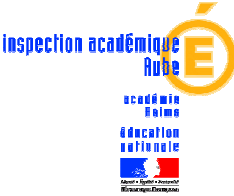
Le directeur départemental UNSS Aube

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JMB' with a stylized flourish extending to the right.

Jean Marc BUSSY



**CHARTRE DE PARTICIPATION
CHALLENGE D. DESCAVES**



Fiche à présenter à l'accueil avec les licences

DISCIPLINE : **CATEGORIE :** **F/G**

Nom de l'accompagnateur :

Je soussigné(e) : **Président de l'A.S. du**

Ville : **Département :** **Académie :**

NOM - PRENOM	N° DE LICENCE U.N.S.S.
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	

Mme, M. la le Chef d'établissement

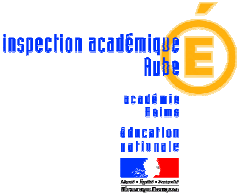
Certifie que les élèves inscrits ci-dessus sont régulièrement licenciés à l'A.S., qu'ils appartiennent au même cycle d'enseignement (sauf accord de fonctionnement dérogatoire statutaire : art. 3.3.38 des règlements généraux de l'U.N.S.S.)

**La présentation de la licence U.N.S.S. validée est obligatoire.
Une pièce justificative d'identité peut être exigée à chaque rencontre.**

Signature et cachet de l'établissement



CHARTRE DE BONNE CONDUITE CHALLENGE D. DESCAVES



Etablissement :

Ville : Académie :

LORS DU CHALLENGE DENISE DESCAVES, nous nous engageons à:

- 1. **Nous conformer aux règles du jeu.**
- 2. **Respecter les décisions de l'arbitre**
- 3. **Respecter mes adversaires et mes partenaires.**
- 4. **Refuser toute forme de violence et de tricherie**
- 5. **Etre maître de nous en toutes circonstances**
- 6. **Etre loyal dans le sport et dans la vie**
- 7. **Etre exemplaire , tolérant et généreux**
- 8. **Respecter l'ensemble** des personnes participants à l'organisation de ce championnat.
- 9. **Respecter les installations** mises à notre disposition pour nous permettre d'évoluer à notre meilleur niveau ; vestiaires, terrains, lieux d'hébergement et de restauration.

En cas de manquement grave en regard de cette charte, des **sanctions disciplinaires lourdes** pourront **être prises** à l'encontre, **de mon équipe et de mon association sportive.**

Lu et approuvé le

Signature des sportifs : Signature de l'accompagnateur :

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE